



**GUIDE DE FINANCEMENT
DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
AU TITRE DE L'INSTRUMENT
« EUROPE DANS LE MONDE »**

Part I

CONCORD

European NGO confederation for relief and development

À PROPOS DE CONCORD

Concord est la Confédération européenne d'ONGs d'Urgence et de Développement. Nos organisations membres représentent plus de 2600 ONGs et sont soutenues par des millions de personnes à travers l'Europe.

Nous sommes le principal interlocuteur des institutions européennes sur la politique de développement. Nous sommes une organisation dirigée par nos membres, ce qui signifie que les orientations stratégiques de la Confédération sont déterminées par nos membres.

VISION

Nous envisageons un monde dans lequel chacun serait libre de la pauvreté ou de l'exploitation. Cet objectif doit être atteint par une transformation impulsée par un agenda basé sur la justice sociale et l'égalité de genres, respectant la diversité et les limites de ce que notre planète peut soutenir.

MISSION

Nous travaillons ensemble pour assurer que les politiques de l'UE promeuvent un développement économique durable, répondent aux racines de la pauvreté, et soient basées sur les droits humains, l'égalité de genres, la justice et la démocratie.

Plus à : concordeurope.org

28

PLATEFORMES NATIONALES

25

RÉSEAUX

06

MEMBRES ASSOCIÉS

REMERCIEMENTS

Coordination: Celia Cranfield (CONCORD Europe)

Conception graphique et mise en page : www.profigrafik.sk avec le concours de Katarzyna Krok (CONCORD Europe)

Les membres du groupe IVDCI FDD de CONCORD, en particulier Raquel Reyes i Raventos (CONCORD Belgique/ACODEV), Belinda Eguis del Toro (NRC), Roxana Nan (Save the Children), Irene Hernandez-Andres (Oxfam), Omar Garcia et Huong Tra Nguyen (CARE), Franziska Bouzon et Giulia Bazziga (Alliance 2015), Ruth Faber (EU-CORD), Sarah Hendker (WVI) et Pablo Uribe Villa (Ayuda en Acción/Coordinadora ONGD).

Pour plus d'informations concernant le présent rapport, veuillez vous adresser à Celia Cranfield, CONCORD Conseillère en matière de politique et de plaidoyer (celia.cranfield@concordeurope.org).

Publié : 2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Politiques et priorités de l'UE	5
L'IVCDCI - Europe dans le monde : un nouvel et unique instrument pour la coopération internationale	6
« Europe dans le monde » : aperçu des modalités	11
Rôle des organisations de la société civile dans l'instrument « Europe dans le monde »	12
Possibilités de financement pour les OSC	13
Aperçu du cycle de programmation de l'UE	16
Sigles et acronymes	18
Ressources utiles	18

INTRODUCTION

Le présent guide entend fournir aux organisations de la société civile une vue d'ensemble des instruments et programmes, tant thématiques que géographiques, mis en œuvre par l'Union européenne (UE) dans le cadre de sa coopération internationale. Il se concentre sur « Europe dans le monde », qui est son Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI). Cette introduction à l'IVCDI prendra la forme d'un guide plus précis des possibilités de financement des OSC, dès que la Commission européenne en aura communiqué la planification détaillée au travers d'un ou plusieurs programmes indicatifs pluriannuels, vers la fin de 2021.

Nous espérons que ce travail, entrepris par le groupe Financement du développement durable de CONCORD, améliorera et augmentera l'accessibilité et la prévisibilité du financement des OSC par le biais de l'instrument « Europe dans le monde ».



L'UE EN TANT QUE DONATEUR ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'UE est l'un des principaux argentiers de l'aide publique au développement (APD) et le premier partenaire commercial et investisseur étranger de bon nombre de pays à travers le monde. Le budget de son action extérieure lui permet de défendre ses valeurs fondamentales (démocratie, droits humains, paix, stabilité, solidarité, développement durable et réduction de la pauvreté) et de concrétiser ses priorités dans le monde. La valeur ajoutée de ses interventions au titre de l'action extérieure repose sur ses compétences et son expertise, son poids politique et économique et le périmètre géographique de sa coopération extérieure.

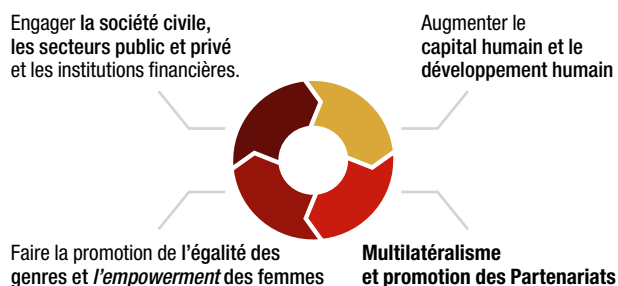
POLITIQUES ET PRIORITÉS DE L'UE

La coopération internationale de l'Union européenne est encadrée par des politiques de développement fondées sur les traités et les stratégies de l'UE, ainsi que par les priorités politiques mises en avant par la Commission européenne (CE). Depuis la prise de fonctions d'Ursula von der Leyen, présidente de la CE, l'approche de l'UE en matière de coopération au développement a changé, les objectifs, intérêts et valeurs géopolitiques de l'UE jouant un rôle croissant dans l'établissement de partenariats avec les pays auxquels elle fournit de l'APD. Cela s'est notamment traduit par un changement de dénomination de l'organe de la CE en charge de la coopération au développement, l'ancienne Direction générale de la coopération internationale et du développement aujourd'hui devenue la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA).

La Commission européenne 2019-2024 se définit comme géopolitique et s'efforce de trouver un équilibre entre les intérêts de l'UE et les engagements pris en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et les 17 objectifs qui lui sont associés (ODD). L'appui aux droits humains et à l'égalité des sexes ainsi qu'un partenariat renouvelé avec l'Afrique occupent aussi une place importante et sont définis dans des stratégies telles que le Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, le Plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes, la Stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées et la communication de la Commission intitulée « Vers une stratégie globale avec l'Afrique ».

Le développement humain est considéré comme un élément transversal de ces priorités. Le multilatéralisme et le soutien

Graphique 1: Priorités transversales de la Commission



aux partenariats multi-acteurs (y compris la société civile) sont également au cœur de la politique de l'UE. Le périmètre géographique de la coopération est élargi afin d'inclure les pays partenaires « plus avancés » et les pays à haut revenu.

La Commission s'attachera à définir plus étroitement la programmation et la mise en œuvre de l'APD avec les États membres, conformément à sa promesse de « mieux travailler ensemble » mais aussi à son objectif politique d'être plus visible sur la scène internationale. Cette entreprise commune, rebaptisée Team Europe Initiatives, a été mise en œuvre en réponse à la crise de la COVID-19 et est appelée à jouer un rôle important dans les années à venir.

L'IVDCI – Europe dans le monde se caractérise précisément par cette nouvelle approche, où les priorités politiques cadrent la coopération internationale et où l'UE collabore de manière de plus en plus étroite avec ses États membres et d'autres partenaires pour fournir l'APD.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE L'UE S'ARTICULERA AUTOUR DES PRIORITÉS GÉOPOLITIQUES SUIVANTES :



le Pacte vert (action climatique, environnement, biodiversité, production alimentaire durable et énergie verte)



la transformation numérique et les technologies afférentes aux données



les alliances pour une croissance durable et des emplois décents (commerce et investissements)



les partenariats en matière de migration



la gouvernance, la paix et la sécurité (droits de l'homme, démocratie et État de droit).

L'IVCDI - EUROPE DANS LE MONDE : UN NOUVEL ET UNIQUE INSTRUMENT POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

S'agissant du cycle budgétaire actuel de l'UE, connu sous le nom de cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, la Commission européenne a proposé de simplifier et de rationaliser sa coopération internationale, sa réponse aux crises et ses actions de consolidation de la paix avec les pays partenaires en instaurant un instrument financier unique pour la coopération internationale : « L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) », également connu sous le nom de « Europe dans le monde ».

Pour ce faire, elle a fusionné ses dix anciens instruments financiers externes – ainsi que le Fonds européen de développement (FED) – en un seul et unique outil de financement. L'inclusion du FED dans le budget de « Europe dans le monde » devrait accroître l'efficacité de l'aide au développement de l'UE, renforcer le contrôle démocratique du Parlement européen et rendre cette aide plus prévisible.

Il s'ensuit que les politiques de l'UE axées sur la réduction de la pauvreté, la protection des droits de l'homme et la réponse aux crises sont désormais toutes financées par ce nouvel et unique instrument.

Ce nouvel instrument repose sur trois piliers (géographique, thématique et de réaction rapide) ainsi que sur une réserve de flexibilité supplémentaire pour contrer les crises émergentes.

Les fonds peuvent être plus facilement transférés d'un programme vers un autre dans le cadre plus large de l'instrument, lequel suit une approche plus politique et plus inclusive en ce qui concerne les décisions relatives à l'allocation des fonds, avec un apport potentiellement plus direct des parties prenantes locales et nationales des pays partenaires.

Il convient toutefois de noter que la réserve de flexibilité de l'instrument « Europe dans le monde » pour contrer les crises se distingue de l'action humanitaire de l'UE, laquelle possède son propre instrument, géré par la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO).

✓ PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE « EUROPE DANS LE MONDE »

UNION EUROPÉENNE GÉOPOLITIQUE

Avec ce nouvel et unique instrument, l'UE entend donner suite à ses engagements internationaux, notamment au Programme

de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et à l'Accord de Paris sur le climat, à son approche interne des partenariats internationaux, formalisée dans le Consensus européen pour le développement, ainsi qu'à ses approches plus récentes en matière de politique extérieure, définies dans la Stratégie globale de l'UE et la Politique européenne de voisinage. L'objectif de l'UE est d'apporter plus de valeur ajoutée et d'accroître sa pertinence et sa crédibilité dans la sphère interne.

Le voisinage et l'Afrique font par conséquent l'objet d'une concentration géographique stratégique au sein de « Europe dans le monde », de même que des priorités transversales telles que la migration, la paix et la sécurité, le changement climatique, la numérisation, les inégalités et la démocratie.

Pour obtenir une vue d'ensemble des dernières évolutions du paysage de l'APD de l'UE, consultez le rapport **AidWatch 2021** de CONCORD.



ALIGNEMENT SUR LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET LES OBJECTIFS DE DÉPENSES

« Europe dans le monde » s'aligne sur un certain nombre d'engagements internationaux de l'UE, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique. Pour contribuer à la réalisation de ces derniers, l'instrument reprend un certain nombre d'objectifs :

- un objectif de dépenses de 30 % en faveur de l'action climatique
- un objectif visant à engager 0,2 % de son PIB collectif en faveur des pays moins avancés
- au moins 93 % des financements du nouvel instrument devraient pouvoir être considérés comme de l'aide publique au développement telle que définie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, preuve que l'UE se conforme aux normes et standards internationaux

Des objectifs de dépenses supplémentaires ont été fixés pour les priorités thématiques :

- 10 % de l'enveloppe budgétaire seront alloués à des « actions de soutien à la gestion et à la gouvernance des migrations et des déplacements forcés »
- 20% à l'inclusion sociale et au développement humain, y compris pour des services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau, la nutrition, l'assainissement et l'hygiène, la protection sociale.
- un objectif supplémentaire, en augmentation progressive, d'allocation de 7,5 % des dépenses annuelles globales du CFP aux objectifs de biodiversité à partir de 2024, et de 10 % à partir de 2026. On s'attend à ce que cela ait un impact significatif sur « Europe dans le monde ».

INCLUSION DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds européen de développement (FED), jadis le plus grand instrument géographique de l'Union européenne (30,5 milliards pour la période 2014-2020) se situait jusqu'ici en dehors du budget général de l'Union européenne. Le FED finançait la coopération de l'UE avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Après des années de plaidoyer du Parlement et des OSC, les uns et les autres faisant pression pour plus de transparence et des mécanismes de reddition de comptes, le FED a finalement été inclus dans le budget de l'UE 2021-2027. C'est ce qu'on appelle la budgétisation du FED.

Il résulte de ce changement que le Parlement européen (PE) aura plus d'influence sur les modalités de financement de la coopération avec les pays ACP et les PTOM, à l'image de son examen minutieux d'autres programmes et instruments financés par le budget général de l'UE. Étant donné que le Parlement européen doit approuver le budget de la Commission, les commissions du PE en charge des affaires étrangères (AFET) et du développement (DEVE) pourront être davantage impliquées à un stade précoce, en contribuant à la définition des politiques ou objectifs stratégiques et en fixant les paramètres de la gouvernance des fonds.

SIMPLICITÉ ET FLEXIBILITÉ

En fusionnant ses nombreux instruments en un seul IVDCI – « Europe dans le monde », l'UE va pouvoir travailler de manière plus stratégique avec ses pays partenaires et réagir avec plus de souplesse face aux imprévus. Cette simplification va également contribuer à renforcer la cohérence de ses politiques internes. En fournissant un cadre plus uniforme pour la définition des objectifs, l'établissement des rapports d'avancement et la gestion des financements, « Europe dans le monde » rationalise la supervision des différents programmes.

La flexibilité au sein des programmes et entre ceux-ci est assurée par des réserves intégrées. L'instrument fait passer de 10 à 15 % le montant qui peut être transféré d'un programme à l'autre au sein de l'instrument, et fait appel à toute la gamme des modalités de mise en œuvre existantes.

FLEXIBILITÉ POUR LES OSC

Pour les OSC, la flexibilité signifie concrètement que les fonds pourraient être plus facilement transférés d'un projet à un autre, ce qui permettrait à l'UE de répondre plus efficacement aux crises émergentes et d'offrir son aide plus rapidement qu'auparavant.

L'article 30 du règlement de l'instrument « Europe dans le monde » indique que les crédits d'engagement et de paiement inutilisés au titre de l'instrument sont reportés automatiquement et peuvent être engagés et utilisés respectivement jusqu'au 31 décembre de l'exercice suivant. Cela signifie, par exemple, que les Délégations de l'UE et les partenaires d'exécution n'auront plus besoin de se hâter en fin d'année civile pour avoir tous les contrats signés avant les vacances de décembre des Délégations.

MODALITÉS

L'instrument « Europe dans le monde » cherche à développer l'usage de mécanismes de financement innovants. Parmi ceux-ci figurent : les modes de gestion directe, indirecte ou partagée et les méthodes d'acheminement telles que les subventions, les marchés publics, les devis-programmes, l'appui budgétaire, les fonds fiduciaires, l'assistance technique et l'échange d'informations (TAIEX) ainsi que le jumelage, les garanties, les prêts et autres instruments financiers. Nous revenons plus en détail sur ces modalités sous le point intitulé « Europe dans le monde : aperçu des modalités » à la page 10.

UNE PLUS GRANDE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS EUROPÉENS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'instrument « Europe dans le monde » apporte un nouvel élan à la collaboration entre les acteurs européens du développement durable. Les règles qui régissent l'instrument précisent que la « programmation conjointe » sera l'approche privilégiée pour la programmation par pays. La Commission européenne reçoit ainsi le soutien juridique dont elle a besoin pour faire de l'approche « Team Europe », au travers de laquelle elle combine sa propre expertise et ses propres financements avec ceux des États membres et des institutions européennes de financement du développement, la norme plutôt que l'exception. La programmation conjointe est déjà activement pratiquée dans 76 pays¹.

PROGRAMMATION CONJOINTE ET INITIATIVES DE TEAM EUROPE

On parle de **programmation conjointe** lorsque l'UE et ses États membres, ainsi que les agences de développement et les institutions financières européennes (et les donateurs de même sensibilité si les Chefs de mission de l'UE en conviennent localement) s'entendent pour adopter un document de programmation pluriannuel commun qui cadre leur coopération avec un pays partenaire. Il s'agit d'un processus volontaire et flexible qui permet aux États membres de participer à des degrés divers.

¹ Commission européenne, Joint Programming Tracker, novembre 2021. <https://europa.eu/capacity4dev/joint-programming-tracker/>

Il s'agit d'un processus mené dans le pays et qui peut englober des domaines politiques qui vont au-delà de la coopération internationale. La programmation conjointe est basée sur l'analyse conjointe des priorités nationales ou régionales en matière de développement durable et des intérêts et priorités de l'UE, ainsi que sur une réponse conjointe définissant la façon dont les partenaires européens prévoient de coopérer avec le pays partenaire et dont les résultats de cet effort collectif seront suivis conjointement.

Outre le fait qu'elle fournit un cadre à la coopération, elle permet à l'UE et à ses États membres de parler à l'unisson et de renforcer leur influence.

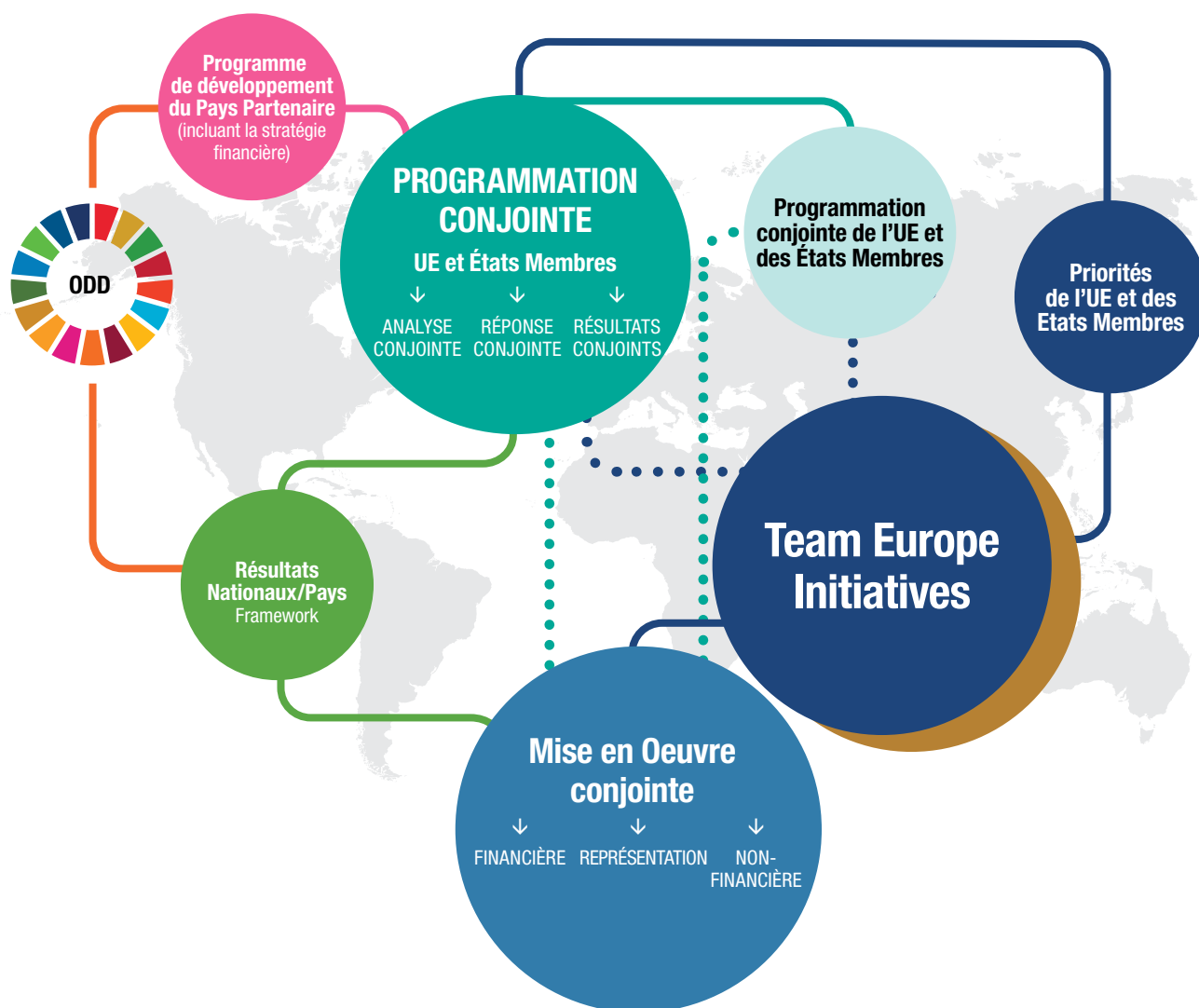
Team Europe est une démarche qui a vu le jour dans le contexte de la pandémie de COVID-19 afin de permettre à l'UE et à ses États membres de coordonner leur soutien aux pays partenaires.

Cette démarche a ensuite été élargie à d'autres sphères que la pandémie et vise à apporter une réponse collective de l'UE à un paysage géopolitique international de plus en plus changeant. Au travers de cette approche, l'UE poursuit plusieurs objectifs :

- jouer un rôle de premier plan dans le monde, protéger ses intérêts et promouvoir ses valeurs ;
- accroître la visibilité de sa coopération grâce à une image de marque commune ;
- accroître la cohérence et la coordination entre les parties prenantes, conformément aux engagements pris dans le cadre des principes d'efficacité de Busan² et des travaux du Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace³.

Team Europe se compose d'institutions et de services de l'UE (y compris les Délégations de l'UE), des États membres de l'UE (y compris leurs agences d'exécution et les banques publiques de développement), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Graphique 2: Diagramme extrait du guide "Working together as Team Europe" (janvier 2021)



² <https://www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/parteneriatdebusanpourunecooperationefficaceauserviceududeveloppement.htm>

³ <https://www.effectivecooperation.org/>

Les initiatives de Team Europe sont le fleuron de la démarche Team Europe. Ces initiatives peuvent se situer au niveau national (jusqu'à deux par pays) et régional et doivent être liées aux priorités fixées par les programmes indicatifs pluriannuels (PIP). Des initiatives d'envergure mondiale sont en cours de discussion. Ces initiatives doivent aboutir à des résultats concrets pour les pays partenaires, conformément à leurs priorités stratégiques et nationales, et promouvoir la marque « Team Europe ». Leur mise en œuvre peut s'effectuer selon diverses modalités (cumulables), en fonction du contexte et de la décision des acteurs de l'UE concernés.

La démarche « Team Europe » est un principe directeur des programmes indicatifs pluriannuels de l'UE, laquelle estime ajouter par ce biais une approche politique plus large à la programmation conjointe et renforcer les efforts de coordination globale entre elle et de ses États membres.

Dans certains pays, la programmation conjointe et la démarche « Team Europe » sont identiques. Dans d'autres pays, où il n'existe pas encore de stratégie de programmation conjointe, les initiatives de Team Europe peuvent être considérées comme un point d'entrée pour amorcer la discussion et la collaboration entre l'UE et ses États membres. Pour en savoir plus sur ces initiatives, consultez [le guide de CONCORD](#) à ce sujet.

ARCHITECTURE FINANCIÈRE DE L'INSTRUMENT « EUROPE DANS LE MONDE »

Pour la période 2021-2027, l'instrument « Europe dans le monde » devrait disposer d'une enveloppe d'environ **79,5 milliards d'euros**,⁴ répartie entre quatre piliers. La majeure partie de ce financement est programmable, ce qui signifie que l'UE a réparti les fonds entre les différents piliers de manière à atteindre les objectifs définis au cours du processus de programmation. Vous trouverez de plus amples informations sur le processus de programmation à [l'adresse suivante](#).

PILIER GÉOGRAPHIQUE (60,4 MILLIARDS D'EUROS)

Ce pilier est destiné à renforcer la coopération avec les pays partenaires de différentes régions du monde. L'importance accrue accordée à la coopération bilatérale marque un tournant dans l'approche de l'UE où les programmes géographiques constituent désormais la principale source européenne de financement du développement. Cette tendance est également appelée la « géographisation ».

On s'attend à ce que :

1. un montant d'au moins 19,32 milliards d'euros soit alloué au voisinage européen
2. un montant d'au moins 29,18 milliards d'euros soit alloué à l'Afrique subsaharienne
3. 8,48 milliards d'euros soient réservés à l'Asie et au Pacifique
4. 3,39 milliards d'euros soient réservés aux Amériques et aux Caraïbes

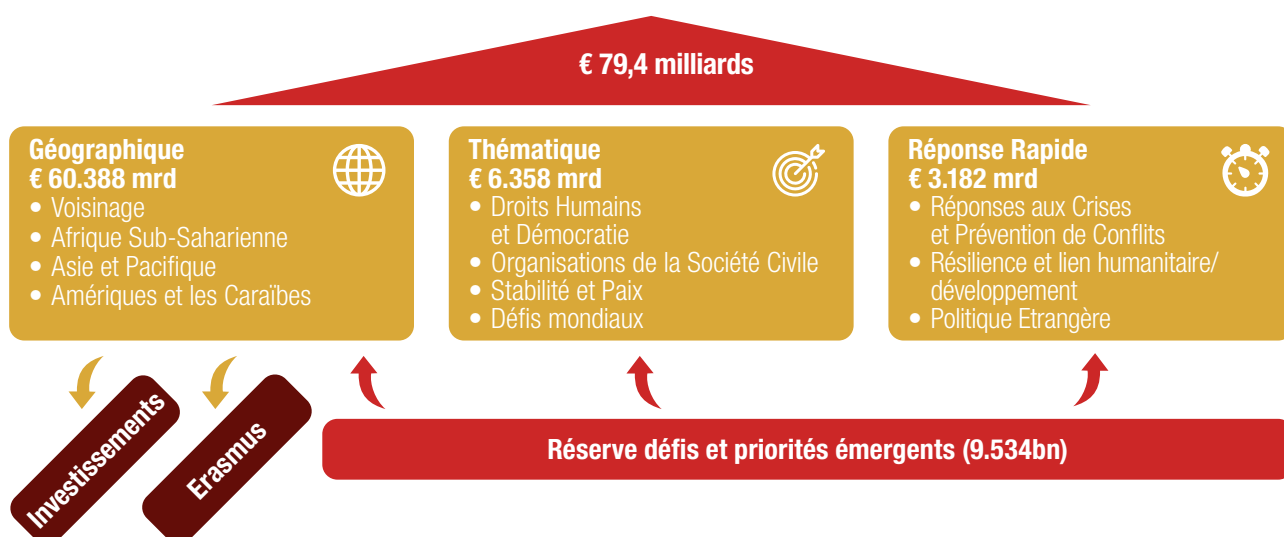
PILIER THÉMATIQUE (6,4 MILLIARDS D'EUROS)

On parle ici d'actions liées à des thèmes spécifiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce pilier financera des programmes qui s'attelleront spécifiquement à la résolution de problèmes et à des défis mondiaux autour de quatre axes thématiques :

1. Droits de l'homme et démocratie
2. Organisations de la société civile
3. Paix, stabilité et prévention des conflits
4. Défis mondiaux (humanité, planète, prospérité et partenariats).

Le pilier thématique est complémentaire du pilier géographique et programmable.

Graphique 3: Comment est articulé l'Instrument "Global Europe"?



⁴ Le budget de l'UE est exprimé en prix « courants », autrement dit en prix fixés pour une année donnée (2018 pour le CFP actuel). Ce guide fait systématiquement référence aux prix courants de 2018.



PILIER DE RÉACTION RAPIDE (3,2 MILLIARDS D'EUROS)

Ce pilier se concentre sur la gestion des crises existantes (tant les mesures de politique étrangère que les actions qui soutiennent la résilience et établissent un lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement), la prévention des conflits et les efforts de (re)construction de la paix. Contrairement aux piliers géographique et thématique, ce pilier ne nécessite pas la mise en place de programmes à long terme, car il cherche plutôt à financer des mesures individuelles ou des plans d'action ponctuels. Ce pilier est conçu pour permettre à l'UE de réagir plus rapidement lorsqu'une crise survient.



RÉSERVE DE FLEXIBILITÉ POUR LES FONDS NON ALLOUÉS (9,5 MILLIARDS D'EUROS)

Ces fonds peuvent être utilisés en complément de n'importe quel programme géographique ou thématique et du mécanisme de réaction rapide, pour faire face à des circonstances imprévues, à de nouveaux besoins ou à des défis émergents et pour promouvoir de nouvelles priorités. À ce titre, ces fonds sont considérés comme non programmables.

« EUROPE DANS LE MONDE » : APERÇU DES MODALITÉS

L'UE peut distribuer l'argent alloué à l'aide extérieure de différentes manières : c'est ce qu'on appelle les modalités de financement. La société civile n'a pas accès à toutes les modalités. Vous trouverez ci-dessous une liste générale des modalités d'aide qui peuvent être utilisées pour l'instrument « Europe dans le monde » (IVCDCI), mais seul le programme indicatif pluriannuel fournit des informations spécifiques.

- **Appui budgétaire** : financement alloué directement par l'UE à des gouvernements.
- **Subventions** : dotation financière octroyée à un bénéficiaire (l'OSC qui introduit la demande, par exemple) afin de contribuer à la réalisation d'un objectif politique en couvrant une partie des coûts de fonctionnement ou de projet du demandeur.
- **Marchés publics (appels d'offres)** : généralement destinés à des projets d'infrastructure, à la fourniture de services à grande échelle.
- **Financement mixte** : conjugue des subventions provenant du budget de l'UE à des prêts accordés par des institutions financières bilatérales internationales, régionales et européennes (telles que la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), la Banque nordique d'investissement, la Banque africaine de développement, la Banque allemande de développement (KfW)).

Le tableau suivant présente la modalité d'aide sous forme de subventions, qui est la plus susceptible d'être utilisée par les OSC.

OPSYS

La Commission européenne entend désormais suivre ce qu'elle appelle une « approche d'entreprise ». Cela passe par de nouveaux formats de contrats, de nouvelles règles et de nouveaux outils, ainsi que par la transition vers un système électronique de gestion des subventions. Les demandes de subventions et, à terme, la gestion et l'établissement de rapports sur les projets, se feront par le biais du portail OPSYS. OPSYS (contraction de l'anglais « Operational System », système opérationnel) est le système d'information utilisé par la Commission européenne (CE) pour les actions extérieures. Il combine divers systèmes d'information et outils informatiques interactifs actuellement utilisés par l'UE pour couvrir l'ensemble d'un cycle de projet, de la programmation à l'évaluation finale. Si votre organisation souhaite bénéficier d'un financement au titre de l'action extérieure, elle devra s'inscrire à OPSYS pour recevoir un PIC (Participant Identification Code) auquel elle pourra avoir accès via le **portail Funding and Tender Opportunities de la Commission européenne**. Vous trouverez ici des conseils actualisés de CONCORD sur l'utilisation de ce portail.⁵

MODALITÉ DE L'AIDE

OPPORTUNITÉS POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Appels à propositions

Prévoient généralement la société civile en tant qu'acteur. Attribution basée sur la qualité du dossier introduit, le respect des critères contenus dans les lignes directrices de l'appel à propositions et le processus de décision interne. Les appels à propositions sont publiés sur le **portail Funding and Tender Opportunities de la Commission européenne**. La conception, l'attribution et la contractualisation des programmes sont principalement gérées par les Délégations de l'UE pour les programmes nationaux ou par la DG INTPA pour les appels régionaux ou mondiaux.

Attributions directes

L'acteur est sollicité pour introduire une demande, sans passer par un appel à propositions. Cette attribution peut également être envisagée dans des situations exceptionnelles, en cas de monopole, dans des pays fragiles fonctionnant selon des procédures souples ou pour assurer une réaction rapide afin de fournir un soutien stratégique lorsqu'il n'y a pas le temps de passer par un appel à propositions. Peut également inclure des subventions de faible montant aux défenseurs des droits de l'homme pour le financement d'actions et de besoins de protection d'urgence et des subventions de faible montant aux organisations de la société civile.

Appui financier à des tierces parties (subventions en cascade)

A financing mechanism that can support CSOs, whereby the donor provides funding to a generally well-established or umbrella organisation, which in turn facilitates funding (in the form of sub-grants) for a number of smaller or grassroots organisations.

Contrats-cadres de partenariat (CCP)

Les contrats-cadres de partenariat peuvent être conclus par des réseaux de la société civile, normalement à la suite d'un appel à propositions. Une fois accepté en tant que titulaire d'un CCP, on peut avoir accès à des flux de financement dédiés. Parmi les critères d'éligibilité qui déterminent l'appui fourni aux réseaux nationaux ou régionaux, citons : un plan stratégique avec une vision à long terme, des objectifs spécifiques, des capacités organisationnelles et de gestion avérées, une gouvernance interne démocratique, etc.

⁵ CONCORD will share more detailed guidance on OPSYS with its members as the OPSYS platform develops.

RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'INSTRUMENT « EUROPE DANS LE MONDE »

ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES OSC ET L'UE

Les organisations de la société civile (OSC) occupent une place essentielle dans la coopération internationale. Depuis le Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan en 2011, les OSC sont officiellement reconnues par la communauté internationale comme des acteurs indépendants du développement qui « jouent un rôle déterminant dans la possibilité pour les personnes de faire valoir leurs droits, dans la promotion des approches fondées sur les droits, dans la définition des politiques de développement et de partenariats, et dans leur mise en œuvre. Elles assurent aussi la fourniture de services dans des domaines venant en complément à ceux fournis par l'État. »⁶

Le dialogue ouvert, transparent et régulier avec la société est un principe qui s'applique à toutes les politiques de l'UE et que l'on retrouve également dans le règlement relatif au nouvel instrument « Europe dans le monde ».

Instruments juridiques et politiques de l'UE qui définissent le rôle actif de la société civile dans la coopération internationale de l'UE :

- 2011 : Programme pour le changement
- 2012 : Communication « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures »
- 2017 : Consensus européen pour le développement
- 2021 : Accord post-Cotonou

En 2010, la CE a instauré un dialogue structuré en mettant des OSC et des autorités locales (AL) de l'Union européenne et des pays partenaires autour de la table avec les institutions et organes européens afin de construire un partenariat efficace dans la sphère du développement. Ce mécanisme a par la suite été remplacé par le Forum politique pour le développement (FPD), lequel reste aujourd'hui encore un organe clé de la CE en charge de la concertation avec les OSC et les AL. D'après l'évaluation du programme OSC-AL 2014-2020, l'engagement du FPD auprès de la CE marche mieux aux niveaux régional et mondial qu'aux autres niveaux. **Le nouvel instrument prévoit de renforcer le FPD**, de manière à garantir que le dialogue avec la société civile sur les questions clés se traduise par des contributions significatives pour faire progresser les objectifs de développement durable.

En 2013, l'UE a initié un processus d'élaboration de feuilles de route pour l'engagement avec la société civile au niveau national, en vue de renforcer la coopération stratégique et le dialogue structuré entre l'UE et ses États membres d'une part, et les OSC d'autre part. CONCORD a produit un manuel pour accompagner les OSC dans leur travail auprès des Délégations de l'UE et favoriser une coopération efficace avec elles. Ce manuel est disponible [ici](#). **L'UE continuera à utiliser et à mettre à jour les feuilles de route des OSC au cours du CFP 2021-2027, en tant que principal moyen d'engagement avec la société civile dans les pays partenaires.**

L'implication de la société civile est également une des priorités politiques transversales actuelles de la CE en matière de partenariats internationaux. Le règlement du nouvel instrument précise les domaines de programmation, de mise en œuvre et de suivi dans lesquels les OSC jouent un rôle important.

Un des objectifs spécifiques du Règlement est de « soutenir les organisations de la société civile » au niveau mondial (article 3, 2c). L'importance du dialogue et de la coopération avec les OSC est affirmée dans les principes généraux (article 8), tout comme celle du **principe de partenariat inclusif et de transparence**, qui implique la consultation et le partage d'informations avec les parties prenantes dans les pays partenaires « pour pouvoir participer de manière adéquate aux processus de conception, de mise en œuvre et de suivi connexe des programmes, et jouer un rôle utile dans ces derniers. » Le règlement réitère ces principes dans le champ d'application des programmes géographiques et thématiques, et des opérations de réaction rapide.⁷

Des OSC ont été invitées par les institutions européennes à participer à certaines consultations, couvrant les niveaux national, régional et mondial, soit par la DUE concernée, soit via le FPD, dans le cadre du processus de programmation de l'instrument « Europe dans le monde ». Les OSC n'ont toutefois pas toujours été associées de manière significative à la définition des priorités du programme. Il est donc fondamental qu'elles continuent à s'engager de manière proactive et constructive auprès des institutions européennes, y compris des Délégations de l'UE, pendant toute la durée du CFP 2021-2027.

⁶ Article 22 du Partenariat de Busan.

⁷ Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, 9 juin 2021, considérant 46.

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT POUR LES OSC



Nous allons voir sous ce point quelles sont les possibilités de financement les plus probables pour les OSC dans le cadre de l'instrument « Europe dans le monde » et au titre d'un certain nombre d'autres instruments de financement de l'UE.

✓ « EUROPE DANS LE MONDE »

L'instrument envisage un rôle actif pour les OSC dans le cadre des programmes géographiques et thématiques, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de la gouvernance et de l'État de droit. Les informations détaillées sont fournies via les documents relatifs aux programmes indicatifs pluriannuels, tandis que les opportunités spécifiques sont généralement communiquées via le portail Funding and Tender Opportunities de la Commission européenne (appels à propositions) pour les financements géographiques et thématiques.

✓ LES PROGRAMMES GÉOGRAPHIQUES

Ce sont les programmes géographiques qui devraient receler la grande majorité des possibilités de financement pour les OSC. Les programmes indicatifs pluriannuels (PIP) et les plans d'action annuels (PAA) expliqueront de manière plus complète à quoi les OSC peuvent s'attendre et la deuxième partie de ce guide – à paraître ultérieurement – s'efforcera d'analyser cette information plus en détail.

Certes, l'accent mis au niveau national sur les programmes géographiques plutôt que sur les priorités thématiques ouvre la voie à une coopération mieux alignée sur les objectifs et les besoins des pays partenaires, mais au risque de négliger les défis mondiaux et les autres programmes thématiques en leur allouant une enveloppe moindre. Ces derniers ont souvent été une source importante de financement pour les organisations de la société civile.

✓ LES PROGRAMMES THÉMATIQUES

Les programmes thématiques « Organisations de la société civile » et « Droits de l'homme et démocratie » impliquent les organisations de la société civile en tant que bénéficiaires et acteurs principaux de la politique de coopération internationale de l'UE.

✓ DROITS DE L'HOMME ET DÉMOCRATIE

Le programme Droits de l'homme et démocratie répondra, entre autres, au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile active dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme ; il aborde la protection des défenseurs des droits de l'homme et le financement de

la société civile au travers d'un mécanisme spécial ; il vise également à améliorer « la participation des citoyens et de la société civile » et à soutenir la société civile pour renforcer l'État de droit, le pouvoir judiciaire, etc.

✓ ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le programme OSC cherchera à « créer un environnement propice à la société civile », favoriser « une participation plus inclusive des OSC au dialogue sur la politique de développement et les politiques nationales » et « une approche globale du renforcement des capacités pour renforcer les capacités des OSC partenaires ». La CE va en outre réduire la voilure en ce qui concerne les prestations de services, lesquelles seront réservées à des situations très spécifiques telles que la fragilité et les conflits. Une approche plus ciblée favorisera la complémentarité entre les programmes thématiques et géographiques et permettra d'atteindre (et de financer) la gamme complète des OSC, y compris les organisations de base, les mouvements sociaux émergents, les organisations de jeunes et de femmes, les syndicats, les coopératives, les entreprises et les organisations de consommateurs, pour ne citer qu'elles. L'octroi des fonds se fera suivant le principe de la géographisation, la plupart de la mise en œuvre s'effectuant au niveau local et en ayant moins d'initiatives mondiales ou régionales qui complètent généralement les actions au niveau national.

✓ PROGRAMME « DÉFIS MONDIAUX »

Le programme « Défis mondiaux » définit le périmètre mondial et multilatéral des priorités politiques de l'UE. Il vise à renforcer l'UE en tant qu'acteur mondial, en complément des programmes nationaux et régionaux. Il financera uniquement des initiatives mondiales et transrégionales qui s'attellent aux défis mondiaux, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris, à la protection des biens publics mondiaux, au soutien du multilatéralisme et à la promotion des changements transformateurs.

La structure du programme « Défis mondiaux » coïncide avec les thèmes clés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui façonnent les ODD :

- Humanité (santé, éducation, égalité de genre et droits des femmes, enfants et jeunes, migrations, travail décent).
- Planète (lutte contre le changement climatique, environnement et ressources naturelles, transition verte, énergie durable).
- Prospérité (climat d'investissement, secteur privé, travail décent, emploi et commerce, économie circulaire, travail des enfants, transformation numérique, agriculture résiliente et durable).

- Partenariats (coopération stratégique avec les organisations mondiales et multilatérales, gouvernance économique et sociétés inclusives, autorités locales).

✓ PROGRAMME « PAIX, STABILITÉ ET PRÉVENTION DES CONFLITS »

Aux côtés du pilier de réaction rapide, de la programmation de la résilience issue des programmes géographiques et de l'instrument d'aide humanitaire, ce programme financera des interventions axées sur l'articulation entre l'humanitaire, le développement et la sécurité. Diverses entités pourront bénéficier de ce programme, mais une partie du financement sera acheminée via les OSC. Il y a deux axes principaux, assortis d'objectifs ambitieux. Il faut s'attendre à ce que le financement des OSC se concentre essentiellement dans le premier axe :

1. Prévention des conflits, consolidation de la paix et préparation aux crises. Cet axe inclut :
 - a. les projets de stabilisation ayant pour objet la consolidation de la paix, la médiation, le dialogue et la réconciliation au niveau communautaire, dans le droit fil du programme « Enfants et conflits armés » (CAAC) ;
 - b. l'amélioration du redressement après un conflit ou une catastrophe, en tenant compte de la situation politique et de la sécurité ;
 - c. l'appui à la gouvernance / l'édification de l'État en renforçant le dialogue entre les OSC et les gouvernements dans des contextes fragiles ;
 - d. le soutien à la représentation des femmes et des jeunes dans les processus de paix formels et informels ;
 - e. le renforcement de la résilience des États, des sociétés, des communautés et des individus.
2. Se confronter aux menaces mondiales et transrégionales et aux menaces émergentes, telles que la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent, la criminalité organisée, la cybercriminalité, le trafic illicite, les menaces pour la santé publique et la stabilité environnementale, les menaces pour la sécurité maritime, la sûreté nucléaire. Les OSC ne sont pas prévues comme bénéficiaires de cet axe. La coopération transrégionale sera privilégiée, certains thèmes étant abordés dans le cadre d'une coopération avec des pays, des régions ou des organisations internationales, régionales et sous-régionales. La radicalisation et le contre-terrorisme seront combattus en se concentrant sur des changements législatifs dans les pays partenaires.

AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT QUI COMPLÈTENT LA POLITIQUE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DE L'UE

✓ HORIZON EUROPE (RECHERCHE ET INNOVATION)

Horizon Europe est le programme européen de financement de la recherche et de l'innovation. Doté d'un budget de 95,5 milliards d'euros dans le cadre du CFP 2021-2027, il vise à lutter contre le changement climatique, à contribuer à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à stimuler la compétitivité et la croissance de l'UE. Horizon Europe fournit principalement des fonds aux programmes intérieurs de l'UE et aux parties prenantes de l'UE. Cela dit, il y a fréquemment moyen d'entreprendre des recherches avec des partenaires en dehors de l'Europe, surtout en Afrique. Horizon Europe s'adresse principalement aux organismes de recherche, aux instituts techniques et aux centres scientifiques universitaires, mais les OSC spécialisées dans un domaine précis trouveront facilement l'occasion de se joindre à un consortium.

Horizon Europe repose sur trois piliers : Science d'excellence, Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne et Europe innovante. Bien que des appels pertinents soient publiés dans tous les sous-programmes de ces piliers, le deuxième pilier est le plus pertinent pour les organisations de la société civile. Il compte 6 pôles :

1. Santé
2. Culture, créativité et société inclusive
3. Sécurité civile pour la société
4. Numérique, industrie et espace
5. Climat, énergie et mobilité
6. Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement

Chacun de ces pôles dispose de **programmes de travail distincts** qui précisent les objectifs, les critères d'éligibilité et le périmètre géographique des appels pour les 2 années suivantes.

Outre les trois piliers, Horizon Europe a introduit **5 domaines de mission** qui fonctionnent comme un portefeuille d'actions et font l'objet d'appels spécifiques. Les appels dans le cadre des missions, piliers et clusters sont ouverts par lots tout au long de l'année et sont publiés sur le portail Funding and Tender Opportunities de la Commission européenne.

RESSOURCES UTILES :



- [Enregistrements \(anglais\) des journées d'information d'Horizon Europe](#)
- [Liste des points de contacts nationaux d'Horizon Europe](#)
- [Enregistrement du webinaire « How to prepare a successful proposal in Horizon Europe »: épisode 1 – épisode 2](#)
- [Plan stratégique d'Horizon Europe \(2021-2024\) \(en anglais uniquement\) : « Defining the key strategic orientations »](#)

✓ LIFE (ENVIRONNEMENT ET ACTION POUR LE CLIMAT)

LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est l'instrument financier de l'UE qui soutient les projets intérieurs de l'UE en matière d'environnement, de conservation de la nature et d'action climatique. Dans le cadre du CFP 2021-2027, LIFE dispose d'un budget de 5,43 milliards d'euros alloué à ses deux domaines et quatre sous-programmes :

- Les sous-programmes « Nature et biodiversité » et « Économie circulaire et qualité de vie » relèvent du domaine « Environnement » (3,5 milliards d'euros) ;
- Les sous-programmes « Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci » et « Transition vers l'énergie propre » relèvent du domaine « Action pour le climat » (1,94 milliards d'euros).

Les organisations, y compris les OSC, légalement enregistrées dans l'UE ainsi qu'en Islande, en Albanie, en Turquie, en Israël et en Ukraine, peuvent introduire des demandes de subvention pour autant que leurs projets se situent dans ces pays. Le programme ne finance des activités en dehors de ce périmètre géographique que dans des cas exceptionnels.⁸ Les subventions LIFE exigent généralement un taux de cofinancement élevé, de l'ordre de 50 %. LIFE offre également des subventions de fonctionnement aux OSC climatiques et environnementales qui mènent des actions de plaidoyer de l'UE.

LIFE bénéficie de l'appui de la CINEA, l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement. Les appels sont publiés chaque année sur le portail Funding and Tender Opportunities de la Commission européenne.

RESSOURCES UTILES :



- [CINEA a mis en ligne une quarantaine de vidéos qui présentent LIFE et toutes ses composantes](#)
- [Liste des points de contacts nationaux de LIFE](#)
- [Règlement établissant le programme LIFE](#)

✓ ERASMUS +

Le programme Erasmus+ est le programme phare de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Son enveloppe s'élève à 26,2 milliards d'euros, dont 2,2 milliards apportés par les budgets de l'IVCDCI et de l'Instrument d'aide à la préadhésion (IPA III). 70 % du budget va servir à favoriser la mobilité des étudiants, du personnel et des jeunes en vue d'améliorer leur épanouissement personnel et professionnel ainsi que leurs compétences d'apprentissage tout au long de la vie ; les 30 % restants serviront à financer des projets permettant aux organisations d'acquérir de l'expérience en matière de coopération internationale, de renforcer leurs capacités, de trouver des approches innovantes, de mutualiser des bonnes pratiques et de travailler en réseau. Si le programme finance principalement des organisations basées dans l'Union européenne, l'Espace économique européen et les pays en phase de préadhésion, des organisations situées en dehors de l'UE peuvent également avoir accès à un financement, mais limité. L'instrument finance à la fois des établissements d'enseignement et des OSC.

RESSOURCES UTILES :



- [Guide du programme Erasmus+ 2021](#)
- [Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture \(site en anglais\) \(site en français\)](#)

✓ INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IPA III)

L'instrument d'aide à la préadhésion (IAP III) aide les pays candidats et les candidats potentiels à remplir les critères d'adhésion à l'UE en finançant des programmes et des réformes. La troisième itération de cet instrument dispose d'un budget de 14,2 milliards d'euros et se concentrera sur l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie. Les principales priorités (fenêtres thématiques) sont : l'État de droit et le respect des valeurs fondamentales ; le renforcement des institutions démocratiques et la réforme de l'administration publique ; la promotion de la gouvernance économique et de la compétitivité, l'agenda vert, la connectivité, la coopération territoriale et transfrontalière. Les allocations varient d'une fenêtre thématique à l'autre, les pays concourant au financement en fonction de leur performance dans la réalisation des objectifs de l'instrument.

✓ AIDE HUMANITAIRE

L'aide humanitaire n'est pas gérée par la DG INTPA mais par une autre direction générale, la DG ECHO, en charge de la protection civile européenne et des opérations d'aide humanitaire. Vous trouverez de plus amples informations à cette adresse. Les organisations de la société civile sont d'importants partenaires dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire de l'UE et la DG ECHO n'accorde ses financements qu'aux organisations qui possèdent un certificat de partenariat humanitaire de l'UE.

⁸ https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/life/guidance/list-3rd-country-participation_life_en.pdf

APERÇU DU CYCLE DE PROGRAMMATION DE L'UE

Nous incluons, pour référence, ce bref aperçu du cycle de programmation de l'UE.

La programmation désigne l'ensemble des décisions prises en réponse aux questions « où, quoi et comment » et qui façonnent la politique de coopération internationale de l'UE.

L'instrument « Europe dans le monde » trouve sa base juridique dans un règlement adopté par le Parlement européen (PE) et le Conseil de l'Union européenne. La base juridique détermine les pays, régions, programmes thématiques ou autres programmes spéciaux qui reçoivent des fonds de coopération au développement au titre de cet instrument, et les règles qui s'appliquent.

Pour guider la mise en œuvre de chaque programme national, régional, thématique ou autre, la Commission européenne (CE) élabore, en concertation avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), une stratégie correspondant à la période du CFP ainsi qu'un programme indicatif pluriannuel (PIP). Chaque programme/pays/région possède donc son plan pluriannuel, qui définit les priorités, les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs, ainsi que les enveloppes financières indicatives allouées à chaque objectif. Il incombe à la CE et aux Délégations de l'UE de veiller à ce que des consultations et un dialogue aient lieu avec les parties prenantes, y compris les gouvernements des pays partenaires, les autorités locales et la société civile.

Au milieu du septennat du CFP, le PIP fera l'objet d'un examen à mi-parcours, et un PIP révisé sera adopté pour les trois dernières années de la période. L'élaboration des stratégies et des PIP passe par un dialogue stratégique entre le Parlement et le Conseil européens sur les projets présentés par la Commission. La version définitive du PIP est adoptée par le comité de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (conformément à l'article 45 du règlement, voir [ce lien](#)), au sein duquel siègent les États membres de l'UE. C'est également là que sont prises d'autres décisions connexes.

Une fois les stratégies/PIP adoptés, la CE présente l'ébauche des programmes d'action annuels (PAA) pour chaque programme. Les PAA sont élaborés en fonction des décisions prises par le comité de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (les membres de ce comité sont des représentants des États membres et de la DG INTPA). Dans un PAA, les actions à financer au titre de ce budget annuel sont décrites dans des annexes. Il y a aussi des programmes de travail annuels qui donnent plus de détails sur les subventions qui seront accordées au cours de l'année.

RÔLE DES OSC DANS LA PROGRAMMATION DE L'INSTRUMENT IVDCI – « EUROPE DANS LE MONDE »

La participation des OSC peut consolider chaque étape de la programmation de l'UE. Pour les programmes géographiques, les consultations des parties prenantes au niveau national sont prescrites dans les règlements de l'instrument. La participation systématique et significative des OSC devrait être une priorité dans le CFP, les PIP, les examens à mi-parcours et les PAA, tant pour les programmes géographiques que thématiques, conformément à ce que prévoit la communication de la CE « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures » (2012).

Les consultations avec les OSC concernant la programmation de l'instrument « Europe dans le monde » ont été organisées comme décrit ci-après.

1 PRÉ-PROGRAMMATION

La phase de pré-programmation a consisté pour les Délégations de l'UE et les ambassades et agences des États membres présentes dans les pays concernés à mener des consultations et à effectuer des analyses au cours du premier semestre 2020. L'idée était de permettre à l'UE d'identifier ses domaines d'appui dans, et avec les pays partenaires. Il en est ressorti un court document stratégique indiquant les priorités générales pressenties. Dans certains cas, ces priorités se sont muées en « initiatives de Team Europe » (précédemment appelées initiatives phares, voir ci-dessous pour plus d'informations) qui ont été élaborées sur la base des propositions des Délégations de l'UE et d'autres contributions du siège de l'UE (SEAE et DG INTPA et NEAR de la CE) pour les programmes géographiques.

Les OSC ont eu peu l'occasion de participer à cette phase, mais certaines d'entre elles ont été invitées à fournir des informations sur les priorités à retenir pour tel pays ou programme spécifique.



2 PROGRAMMATION

C'est au cours de cette phase que l'UE a défini en détail les priorités retenues pour chaque pays, région ou programme thématique, ainsi que les acteurs les mieux placés pour obtenir l'effet escompté.

Il s'agissait d'une phase importante pour l'engagement des OSC, la société civile cherchant à s'assurer que ses différents rôles soient reconnus et à influencer les priorités des programmes thématiques et régionaux et de la coopération européenne au développement dans chaque pays. Le commissaire de la DG INTPA a marqué son soutien à l'engagement des OSC dans l'exercice de programmation dans les consignes qu'il a adressées à chaque Délégation de l'UE.

3 EXAMEN À MI-PAROURS ET ÉVALUATIONS

Les PIP seront valables 7 ans. Mais en cours de septennat, au bout de quatre 4 ans, les actions et les activités des PIP ainsi que les PIP eux-mêmes feront l'objet d'une évaluation. Cette évaluation (dénommée révision à mi-parcours) apprécie la performance des programmes, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, la cohérence, la pertinence et la valeur ajoutée de l'UE. Ces appréciations associeront diverses parties prenantes et se pencheront sur les indicateurs définis pour les actions. Les évaluations chercheront à montrer de quelle manière les PIP priorisent leurs actions et de quelle façon l'UE pourrait contribuer à soutenir ces objectifs de développement durable au niveau national ou régional. Selon la Commission européenne, les pays partenaires de l'UE devraient être invités à mener leurs propres activités d'évaluation dans le cadre du PIP, à l'instar des EM dans le contexte des initiatives de Team Europe. Les évaluations devraient fournir des informations utiles sur la manière dont les actions de l'UE l'aident à tenir ses engagements au niveau mondial, y compris par rapport aux ODD.



SIGLES ET ACRONYMES

APD	Aide publique au développement
CAAC	Children and armed conflicts (Enfants et conflits armés)
CE	Commission européenne
CFP	Cadre financier pluriannuel
DG	Direction générale
DUE	Délégation de l'Union européenne
EM	État(s) membre(s)
IPA	Instrument d'aide de préadhésion
IVCDCI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
LIFE	L'instrument financier pour l'environnement
OPSYS	Système opérationnel
OSC	Organisations de la société civile
PAA	Plan d'action annuel
PIP	Programme indicatif pluriannuel

RESSOURCES UTILES



CONCORD

- [Rapport AidWatch 2021 \(en anglais\)](#)
- [Guide 'Team Europe Initiatives: first insights and questions to Member States' agencies'](#)
- [Note à la société civile concernant la programmation](#)
- [Note d'information Participant Identification Code \(PIC\) and Roles within OPSYS](#)
- [Manuel 'EU Delegations unwrapped: A practical guide for Civil Society Organisations'](#)

UE

- [Capacity4dev - Connecting the Development Community](#)

NOS MEMBRES

<p>NATIONAL PLATFORMS</p>	 <p>Global Responsibility Austrian Platform for Development and Humanitarian Aid</p>	 <p>BELGISCH PLATFORM PLATE-FORME BELGE CONCORD ONGO-ITALIA / ACODEV / ITALIAI / KOPERACIJSKI</p>	 <p>BPID Bulgarian Platform for International Development</p>	 <p>Platforma za međunarodnu građansku solidarnost Croatian Platform for International Citizen Solidarity CROSOL</p>	 <p>CYINDEP Cyprus Island wide NGO Development Platform</p>	 <p>FORS</p>
<p>GLOBAL FOCUS Dutchi OSKs for Development Cooperation</p>	 <p>AKÜ</p>	 <p>fingo</p>	 <p>COORDINATION SUD</p>	 <p>VENRO ASSOCIATION OF GERMAN DEVELOPMENT AND HUMANITARIAN AID NGOs</p>	 <p>Hellenic Platform for Development</p>	 <p>HAND</p>
<p>dóchas The Irish Association of Non-Governmental Development Organisations</p>	 <p>Network delle ONG in Europa per lo sviluppo e l'emergenza CONCORD ITALIA</p>	 <p>LAPAS Lithuanian Platform for Development Cooperation</p>	 <p>Lithuanian National Non-Governmental Development Cooperation Organisations' Platform LITDEA</p>	 <p>Cerle de coopération des ONG DU LUXEMBOURG</p>	 <p>SKOP Solidarjetà u Koperazzjoni</p>	 <p>PARTOS</p>
 <p>ZAGRANICA</p>	 <p>ONGD PLATAFORMA PORTUGUESA</p>	 <p>FOND Federalni Organizacijski in Regulatorni partneri Donatorov iz Evrope</p>	 <p>Ambrela Platforma for Development Organisations</p>	 <p>SLOGA Slovenian Global Action</p>	 <p>LA COORDINADORA de ONGs AMALANAS de la Comunidad</p>	 <p>CONCORD SWEDEN</p>
 <p>bond</p>	<p>NETWORKS</p>	 <p>actalliance eu formerly APACDEV</p>	 <p>actionaid</p>	 <p>ADRA</p>	 <p>Alliance 2015 towards the eradication of poverty</p>	 <p>CARE</p>
 <p>caritas europa</p>	 <p>cbm together we can do more</p>	 <p>ChildFund Alliance</p>	 <p>CIDSE together for global justice</p>	 <p>eucord European Children's Organisations for Relief and Development</p>	 <p>GNDR Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction</p>	 <p>Habitat for Humanity</p>
 <p>Hi humanity & inclusion</p>	 <p>IPPF International Planned Parenthood Federation European Network</p>	 <p>LIGHT FOR THE WORLD</p>	 <p>OXFAM International</p>	 <p>PLAN INTERNATIONAL</p>	 <p>Save the Children</p>	 <p>Sightsavers</p>
 <p>solidar</p>	 <p>SOS CHILDREN'S VILLAGES INTERNATIONAL</p>	 <p>Terre des Hommes International Federation</p>	 <p>wecf</p>	 <p>Wetlands INTERNATIONAL</p>	 <p>World Vision</p>	 <p>WWF</p>
<p>ASSOCIATE MEMBERS</p>	 <p>alda European Association for Local Democracy</p>	 <p>ea ea EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE EDUCATION OF ADULTS</p>	 <p>EUROPEAN PARTNERSHIP FOR DEMOCRACY</p>	 <p>EUROPEAN DISABILITY FORUM</p>	 <p>INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE</p>	 <p>NRC NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL</p>



With the support of the European Union

